



**Southeast Planning Review and Adjustment Committee**  
**Comité de révision de la planification de Sud-Est**

April 26, 2023 at 7:00 pm • 26 avril 2023 à 19 h  
Southeast Regional Service Commission • Commission de services régionaux Sud-Est

# MINUTESprocès-verbal

---

**Committee Members Present/Membres du comité présent :**

Edgar LeBlanc	Acting chair / président par intérim
Linda Estabrooks	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Teri McMackin	Committee Member / membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member / membre du comité

**Staff Present/Membres du personnel présent :**

Florent Vallade	Planner / urbaniste
Jeff Boudreau	Manager of subdivision approvals / gestionnaire d'approbation des lotissements
Kirk Brewer	Planner / urbaniste
Patrick Gaudet	Development Officer / agent d'aménagement
Phil Robichaud	Planner / urbaniste
Alyson Lang	Recorder/rapporteuse
Yolande Chiasson	Interpreter / interprète

**Regrets / Absences :**

Alexandre Clermont	Committee Member/membre du comité
Murielle Belliveau	Committee Member/membre du comité
Stuart Taylor	Committee Member / membre du comité

**Public Present / Membres du public présent :**

Seydou Keita  
Danny Mohammad  
Rosmarie Schalle  
5 other attendees

**1. CALL MEETING TO ORDER / CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE**

The meeting was called to order at 7:00 pm by acting chair Edgar LeBlanc. He stated for the record that committee members Alexandre Clermont, Murielle Belliveau and Stuart Taylor are absent. /La séance est ouverte à 19 h par Edgar LeBlanc (vice-président). Il déclare que tous les membres du Comité sont présents à l'exception d'Alexandre Clermont, Murielle Belliveau et Stuart Taylor.

Acting chair Edgar LeBlanc welcomed new member Teri McMackin to the Southeast Planning Review and Adjustment Committee. / *Président par intérim, Edgar LeBlanc, souhaite la bienvenue à Teri McMackin, nouvelle membre du Comité de révision de la planification du Sud-Est.*

**2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Committee Member Teri McMackin declared a conflict of interest with item 6a on the agenda. / *Teri McMackin, membre du comité, déclare un conflit d'intérêts avec le point 6a à l'ordre du jour.*

**3. ADOPTION OF THE AGENDA / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Stanley Dixon to adopt tonight's Agenda as presented. / Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel que présenté.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Adoption of the Minutes of the March 22, 2023 meeting. / *Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023.*

**It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Randy Trenholm to adopt the Minutes of the March 22, 2023, meeting as presented. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023 tel quel.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

None/Aucune

**6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES**

- a) Roberta Rogers, 19 Russell Street (PID/NID 00812313), Community of/Communauté de Three Rivers – Conditional use application to permit a mini home in a Residential zone / *Demande d'usage conditionnel afin de permettre une mini maison dans une zone résidentielle (File/Dossier 23-0206), English/anglais*

Committee member Teri McMackin left the meeting room due to a conflict of interest. / *Teri McMackin, membre du comité, quitte la salle de réunion en raison d'un conflit d'intérêts.*

Staff member Kirk Brewer presented the request of the applicant for a conditional use application to permit a mini home in a Residential zone. He explained that the request is located in the former Village of Petitcodiac. The lot is currently vacant. / *Kirk Brewer, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une demande d'usage conditionnel pour permettre une mini maison dans une zone résidentielle. Il explique que la demande est située dans l'ancien village de Petitcodiac. Le lot est présentement vacant.*

Staff member Kirk Brewer demonstrated the existing situation using an aerial view, the site plan, and site photos. He reviewed the applicable policies and regulations. He noted that provisions in the Village of Petitcodiac Rural Plan stipulate that mini homes must be placed with the longest side facing the street. The proposed mini home meets this provision. He also noted that the mini home will respect setback requirements. / *Kirk Brewer, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne, le plan d'aménagement et les photos du site. Il examine les politiques et règlements applicables. Il explique que les dispositions dans le Plan rural du village de Petitcodiac prévoient que le mur le plus long de la mini maison doit faire face à la rue. La mini maison proposée répond à cette disposition. De plus, il indique que la mini maison respectera les exigences de marge de retrait.*

Staff member Kirk Brewer explained that the mini home will have a deck that will also respect setback requirements. The mini home will meet aesthetic standards and have skirting around its perimeter. The administration of the Community of Three Rivers was consulted on the request, and no concerns were raised. / *Kirk Brewer explique que la mini maison aura une terrasse qui respectera aussi les exigences de marges de retrait. La mini maison satisfera les normes esthétiques et elle aura une plinthe autour de son périmètre. L'administration de Community of Three Rivers a été consultée concernant la demande, et il n'y avait aucune préoccupation.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 60 meters on April 12, 2023. One call was received requesting clarification on the request. Otherwise, there were no concerns. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres le 12 avril 2023. Un appel a été reçu demandant des éclaircissements sur la demande. Par ailleurs, il n'y avait aucune préoccupation.*

The staff agreed that the request was reasonable. Staff member Kirk Brewer read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Kirk Brewer, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the public wished to comment on the application. Member of the public, Seydou Keita, wished to know which rural plan was associated with the request. Staff member Kirk Brewer provided clarification. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Seydou Keita, membre du public, souhaite savoir quel plan rural est associé à la demande. Kirk Brewer, membre du personnel, donne des éclaircissements.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the members of the committee had any questions. There were no questions. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du comité ont des questions. Il n'y avait aucune question.*

**It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the conditional use application to permit a mini home at 19 Russell Street (PID 00812313) subject to the following condition: / *Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et il est appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROUVE la demande d'usage conditionnel pour permettre une mini maison à 19, rue Russell (NID 00812313) sous réserve des conditions suivantes :***

**1. That opaque skirting be placed around the entire perimeter of the mini home to conceal the undercarriage and supporting structure. / *Qu'une plinthe opaque soit placée autour du périmètre en entier de la mini maison afin de cacher le châssis porteur et la structure d'appui.***

**2. That the development meets and conforms with the provided site plan, specifically that the longest wall of the mini home must face Russell Street. / *Que l'aménagement respecte et conforme avec le plan du terrain fourni, particulièrement que le côté le plus long de la maison mini fait face à la rue Russell.***

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- b) Christophe Viseux, Terra Luna Retreat, 4989 Route 114 (PID/NID 00626556), Village of/de Fundy Albert – Conditional use application to permit a campground in a Rural Area zone / *Demande d'usage conditionnel afin de permettre un terrain de camping dans une zone rurale (File/Dossier 23-0209), English/anglais*

Committee member Teri McMackin returned to the meeting room. / *Teri McMackin, membre du comité, retourne à la salle de réunion.*

Staff member Kirk Brewer presented the request of the applicant for a conditional use application to permit a campground in a Rural Area zone. He explained that the request is located in the former area of Shepody and is now part of the Village of Fundy Albert. The zoning of the property is Rural Area with a part of the property subject to Sea

Level Rise provisions. Adjacent properties are located in the Conservation and Agricultural zones. / *Kirk Brewer, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une demande d'usage conditionnel pour permettre un terrain de camping dans une zone rurale. Il explique que la demande est située dans l'ancienne région de Shepody et fait partie maintenant dans le Village de Fundy Albert. Le zonage de la propriété est rural, avec une partie de la propriété sous réserve des dispositions de la zone d'élévation du niveau de la mer. Les propriétés adjacentes sont situées dans les zones conservation et agriculture.*

Staff member Kirk Brewer demonstrated the existing situation using aerial view and site photos. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that there is a Department of Natural Resources and Energy corridor that splits the property in two, however, the property contains a single PID number. / *Kirk Brewer, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne et des photos du site. Il examine les politiques et les règlements applicables. Il explique qu'il existe un corridor du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie qui divise la propriété en deux, cependant la propriété contient seulement un NID.*

Staff member Kirk Brewer explained that the Department of Environment and Local Government issued a Watercourse and Wetland Alteration Permit (WAWA). The WAWA permit is required for all work within a watercourse or wetland buffer. Staff is recommending a minimum of 15-meter setback from the edge of the wetland regardless of the WAWA process. A wetland delineation may be required. / *Kirk Brewer, membre du personnel, explique que le ministère d'Environnement et Gouvernements locaux a délivré un permis de Modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MECTH). Le permis MECTH est exigé pour tout travail à l'intérieur d'une zone tampon de cours d'eau ou de terre humide. Le personnel recommande une marge de retrait minimale de 15 mètres du bord de la terre humide, quel que soit le processus MECTH.*

Staff member Kirk Brewer explained that a legal right-of-way was granted by the Department of Natural Resources and Energy Development. It will be recommended that a 6-meter-wide tree buffer be maintained. No comments were received regarding the right-of-way. However, comments regarding mineral claims and submerged Crown lands have been shared with the applicant. / *Kirk Brewer, membre du personnel, explique qu'un droit de passage legal a été accordé par le ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Le personnel recommandera qu'une zone tampon d'arbres de 6 mètres en largeur soit maintenue. Aucun commentaire n'a été reçu concernant le droit de passage. Cependant, les commentaires concernant les concessions minières et les terres de la Couronne submergées ont été partagés avec le requérant.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 100 meters of the subject property on April 12, 2023. No comments were received. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété en question le 12 avril 2023. Aucun commentaire n'a été reçu.*

The staff agreed that the request was reasonable. Staff member Kirk Brewer read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Kirk Brewer, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no comments. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y avait aucun commentaire.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the members of the committee had any questions. Committee member Randy Trenholm questioned if the campground will be operated year-round or only in the summer. Staff member Kirk Brewer answered that whether the campground will be open year-round or seasonally was not specified. He noted that the conditions do not refer to a particular timeframe. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du comité ont des questions. Randy Trenholm, membre du comité, souhaite savoir si le terrain de camping sera ouvert à longueur de l'année ou seulement sur une base saisonnière. Kirk Brewer, membre du personnel, répond que ce fait n'était pas précisé par le requérant. Il indique que les conditions ne font pas allusion à un temps en particulier.*

Committee member Randy Trenholm questioned what short-term means in this case. Staff member Kirk Brewer explained that short-term means that the structure is not continuously inhabited. / *Randy Trenholm, membre du comité, questionne ce qui signifie « à court terme » dans ce cas. Kirk Brewer, membre du personnel, explique « à court terme » signifie que le structure n'est pas habitée continuellement.*

Acting chair Edgar LeBlanc questioned the impact of the coastal erosion in the area as a result of the construction of the causeway. Staff member Kirk Brewer noted that he is not aware of an increase in coastal erosion as a result of the causeway's construction. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, souhaite savoir l'impact de l'érosion côtière sur la région en raison de la construction de la route en remblai. Kirk Brewer, membre du personnel, indique qu'il n'est pas au courant d'une augmentation de l'érosion côtière en raison de la construction de la route en remblai.*

Acting chair Edgar LeBlanc questioned if the Sea Level Rise zone is featured on the site plan. Staff member Kirk Brewer identified the Sea Level Rise zone on the plan. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, souhaite savoir si la zone d'élévation du niveau de la mer figure sur le plan d'aménagement. Kirk Brewer, membre du personnel, identifie la zone d'élévation du niveau de la mer sur le plan.*

**It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the conditional use application to permit a campground on the property bearing PID 00626556, located on Route 114 in Shepody, Fundy-Albert, subject to the following conditions / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et il est appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le comité de révision de la planification du Sud-est APPROUVE la demande d'usage conditionnel afin de permettre un terrain de camping sur la propriété portant le NID 00626556, situé sur la Route 114, Shepody, à Fundy-Albert, sujet aux conditions suivantes:**

- 1. That the site be developed in general conformity with the proposed site plan, up to a maximum of six domes/containers intended for overnight accommodation as well as accessory structures. Any future expansion will be subject to additional conditional approval. / Que le site soit développé en conformité générale du plan de site proposé, jusqu'à un maximum de six dômes/conteneurs destinés à l'hébergement de nuit ainsi que des structures accessoires. Tout expansion exige une approbation conditionnelle supplémentaire;**
- 2. That a minimum 6m wide treed buffer be maintained along the property line abutting PID 00626531 / Qu'une zone tampon boisée d'au moins 6m de large soit maintenue le long de la limite de propriété partagée avec le NID 00626531**
- 3. That prior to the issuance of a building and/or development permit, confirmation be submitted by the Department of the Environment that no Environmental Impact Assessment is required for the project. However, if an Environmental Impact Assessment is required, a copy of the Certificate of Determination must be provided to the Southeast Regional Service Commission prior to the issuance of a building and/or development permit; / Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit soumise par le ministère de l'Environnement qu'aucune étude d'impact sur l'environnement ne soit requise pour le projet. Toutefois, si une étude d'impact sur l'environnement est requise, une copie du certificat de détermination doit être fournie à la Commission de services régionaux Sud-Est avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement**
- 4. That a Wetland and Watercourse Alteration permit shall be required for any building or structure within a wetland or watercourse buffer / Un permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide sera exigé pour tout bâtiment ou structure dans une zone tampon d'un cours d'eau ou terre humide**
- 5. That notwithstanding condition 4, no building or structure shall be permitted within 15m of the edge of a provincially significant wetland / Que nonobstant la condition 4, aucun bâtiment ni structure ne sera permis à une distance moins que 15m de la limite d'une terre humide d'importance provinciale**
- 6. That approval from the Department of Public Safety and/or Health is required for a septic system for the project before issuing a development and building permit / Que l'approbation du ministère de la Sécurité publique et/ou Santé est requise pour un système septique pour le projet avant de délivrer un permis d'aménagement et de construction**
- 7. That any buildings within the Sea Level Rise zone shall be adapted per the zoning requirements / Que tout bâtiment dans une zone d'élévation du niveau de la mer sera adapté tel que décrit par les exigences de zonage**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- c) Matthew Major, 1377 Rue Principale (NID/PID 00916577) Memramcook – Variance reduce the required width of a lot from 54m to 20m. / *Dérogation pour réduire la largeur d'un terrain de 54m à 20m. (Dossier/File 23-0205) English / anglais*

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant for a variance to reduce the required width of a lot from 54 meters to 20 meters. He explained that the request is to subdivide an existing lot into two properties. He noted at the south end of the current property, there is an existing dwelling. Both accesses to the lot are approximately 2.4 meters wide. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une dérogation à réduire la largeur requise d'un lot de 54 mètres à 20 mètres. Il explique que la demande est de lotir un lot existant en deux propriétés. Il indique que vers le sud de la propriété actuelle, il y a une habitation existante. Les deux accès au lot sont environ 2,4 mètres en largeur.*

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing situation using an aerial view and the proposed subdivision plan. He reviewed the applicable policies and regulations. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne, et le plan de lotissement proposé. Il examine les politiques et règlements applicables.*

A public notice was sent to neighbouring landowners within 100 meters of the subject property on April 12, 2023. One call was received requesting clarification. There were no concerns raised. / *Un avis public a été envoyé aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété en question le 12 avril 2023. Un appel a été reçu demandant des éclaircissements. Il n'y avait aucune préoccupation.*

Staff member Jeff Boudreau explained that the remnant opens up to over 1 hectare. There is a sufficient amount of space for water and sewer services on the lot. This allows for the maximisation of the use of the land as the current situation does not allow for the construction of another dwelling. The lot frontage uses existing street corridors. And finally, the sight distance report confirms sufficient visibility for a future street. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, explique que le lot restant s'ouvre à plus d'un hectare. Il existe assez de place pour des services d'eaux et d'égouts sur le lot. Ceci permet la maximisation de l'utilisation de la terre, car la situation actuelle ne permet pas la construction d'une deuxième habitation. La façade du lot utilise les corridors de rue existants. Enfin, le rapport de distance du site confirme qu'il y a suffisamment de visibilité pour une rue future.*

The staff agreed that the request was reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Jeff Boudreau, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no comments. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'avait aucun commentaire.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the committee had any questions for staff. There were no questions. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Il n'y avait aucune question.*

**It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Teri McMackin that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee approve the variance to reduce the required lot width of lot 23-1 and the remnant lot from 54m to 20m as indicated on the Matthew Major Subdivision plan prepared by Daigle Surveys with job number 16469 as the plan maintains the general intent of the Rural Plan / *Il est proposé par Randy Trenholm, membre du comité, et il est appuyé par Teri McMackin, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est accepte la dérogation pour réduire la largeur du lot 23-1 et le reliquat de 54 m à 20 m tel démontré sur le plan Matthew Major Subdivision préparé par Daigle Surveys avec le numéro de travail 16469, car le lot suit l'intention générale de l'arrêté no. 38, le Plan Rural de Memramcook.***

Subject to the following condition / Sous réserve de la condition suivante:

***That a note be placed on the face of the plan indicating the area having less than 54 meters as a “no build zone.” / Qu’une note soit placée sur le devant du plan pour indiquer que la partie ayant moins de 54 mètres comme « zone de non-construction. »***

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

- d) Mario Landry, 268 Chemin Thibodeau (NID/PID 00942912 & 70306204) Cap-Pelé – Dérogation de l’article 44.1 d) du plan rural du Village de Cap-Pelé afin d’augmenter la superficie maximum d’un bâtiment accessoire de 150 mètres carrés à 223 mètres carrés. / *Variance to section 44.1 d) of the Cap-Pelé rural plan to increase the maximum area of an accessory building from 150 square metres to 223 square metres. (Dossier/File 23-0180) Français / French*

Staff member Patrick Gaudet presented the request of the applicant for a variance to increase the maximum area of an accessory building from 150 square meters to 223 square meters. He explained that the zoning of the property is residential. The applicant seeks to use the accessory building to store his boat and fishing equipment. He provided the elevation and dimensions of the proposed development. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une dérogation pour augmenter la superficie maximale d’un bâtiment accessoire de 150 mètres carrés à 223 mètres carrés. Il explique que le zonage de la propriété est résidentiel. Le requérant cherche à utiliser le bâtiment accessoire pour entreposer son bateau et son équipement de pêche. Il fournit l’élévation du bâtiment accessoire proposé et ses dimensions.*

Staff member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using aerial view and site photos. He reviewed the applicable policies and regulations. It was noted that the proposed accessory building meets all requirements except for its area. It was explained that the orientation of the building will be parallel to the street, thus diminishing the visual impact from the street. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l’aide de vue aérienne et des photos du site. Il examine les politiques et les règlements applicables. Il indique que le bâtiment accessoire proposé répond à toutes les exigences sauf sa superficie. Il est expliqué que l’orientation du bâtiment sera parallèle à la rue, donc ça va diminuer l’impact visuel à partir de la rue.*

A public notice was sent to neighbouring properties within 60 meters on April 12, 2023. A phone call was received from a neighbour. There were no objections. / *Un avis public a été envoyé aux propriétés avoisinantes à l’intérieur de 60 mètres le 12 avril 2023. Un appel a été reçu d’un voisin. Il n’y avait aucune objection.*

Staff agreed that the request is reasonable. Staff member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d’avis que la demande est raisonnable. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l’inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc noted that there were no longer any members of the public in attendance. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, indique qu’il n’y avait plus de membres du public dans la salle.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked the members of the committee if they had any questions for staff. There were no questions. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande aux membres du comité s’ils ont des questions pour le personnel. Il n’y avait aucune question.*

***Il est proposé par Randy Trenholm, membre du comité, et il est appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que la demande de dérogation par Mario Landry afin d’augmenter la superficie maximum de 150 mètres carrées à 223 mètres carrées sur la propriété située au 268 chemin Thibodeau et connue sous le NID 00942912 et le NID 70306204 soit APPROUVÉE parce que la demande est raisonnable et suit l’intention du plan rural. / It was moved by committee member Randy Trenholm and seconded by Committee member Valmont Goguen that the request for a variance by Mario Landry to increase the maximum area of an accessory building from 150 square metres to 223 square metres on the property located at 268 Thibodeau road and known as PID 00942912 and PID 70306204 be APPROVED because the request is reasonable and follows the intent of the rural plan.***

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

- e) Hector Doiron, 35 chemin Trois-Ruisseaux (NID/PID 00845206) Cap-Pelé – Demande d’usage conditionnel pour une habitation multifamiliale de plus de 4 unités. Section 26.1 iii) du Plan Rural. / *Conditional use application for multi-unit dwelling over 4-units. Section 26.1 iii) of the Rural Plan.* (Dossier/File 23-0327) Français / French

Staff member Patrick Gaudet presented the request of the applicant for a conditional use application for a multi-unit dwelling of 5 units. The property is located approximately 1 kilometre from Cap-Pelé’s village centre. The zoning of the property is Residential. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une demande d’usage conditionnel pour une habitation multifamiliale de 5 unités. La propriété est située à environ 1 kilomètre du centre de village de Cap-Pelé. Le zonage de la propriété est résidentiel.*

Staff member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using aerial view and site photos. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that the applicant provided a drainage plan. On the plan, it was noted that 9 parking spaces are being proposed, with 2 of them for people with reduced mobility. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l’aide de vue aérienne et des photos du site. Il examine les politiques et les règlements applicables. Il explique que le requérant a fourni un plan de drainage. Sur le plan, il est indiqué que 9 espaces de stationnement sont proposés, dont 2 sont destinés pour les personnes à mobilité réduite.*

The Town of Cap-Acadie was contacted concerning the request. As of tonight’s meeting, the applicant is waiting for comments on the drainage plan and the parking lot. The Department of Environment was contacted concerning the request. They noted that an Environmental Impact Assessment will not be required for the project. It was noted that a new well will be created to service four of the new properties, whereas the existing property will be serviced by the existing well. The fire chief of Cap-Pelé was contacted, and they had no issues with the access. / *Le village de Cap-Acadie a été consulté en matière de la demande. À compter la réunion ce soir, le requérant attend d’avoir des commentaires sur le plan de drainage et le stationnement. Le ministère de l’Environnement a été contacté concernant la demande. Il a indiqué qu’une Étude d’impact sur l’environnement ne sera pas requise pour le projet. Il est indiqué qu’un nouveau puits sera creusé pour desservir quatre nouvelles propriétés, tandis que la propriété existante sera desservie par le puits existant. Le pompier en chef de Cap-Pelé a été contacté, et il n’avait aucun problème avec l’accès.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 60 meters on April 12, 2023. There were no objections to the request. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires avoisinants à l’intérieur de 60 mètres le 12 avril 2023. Il n’y avait aucune objection à la demande.*

The staff agreed that the request was reasonable. Staff member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d’avis que la demande est raisonnable. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l’inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc noted that there were no members of the public currently in attendance. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, indique qu’il n’y a aucun membre du public présent dans la salle.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the public had questions for the staff. Acting chair Edgar LeBlanc questioned the wording of the first condition of the recommendation. He wondered if the condition should be a requirement. Staff member Jeff Boudreau explained that the current wording of the condition allows for the municipality of Cap-Acadie to decide if a drainage plan is required. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Edgar LeBlanc, président par intérim, s’interroge sur la formulation de la première condition de la recommandation. Il se demande si la condition devrait être une exigence. Jeff Boudreau, membre du personnel, explique que la formulation actuelle de la condition permet à la municipalité de Cap-Acadie de décider si un plan de drainage est nécessaire.*

**Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et il est appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est impose les conditions suivantes au développement: / *It was moved by Committee member Valmont Goguen and seconded by Committee member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee impose the following conditions to the development:***

**1. Si la municipalité de Cap-Acadie juge qu’un plan de drainage préparé par un ingénieur certifié du Nouveau-Brunswick est nécessaire pour s’assurer que les eaux de surface n’affecteront pas négativement les propriétés avoisinantes, ce plan devra être soumis et accepté par la municipalité de Cap-Acadie avant qu’un permis de construction et/ou d’aménagement soit émis; / *That if the municipality of Cap-Acadie deems that a drainage plan***

*prepared by a certified New-Brunswick engineer is required to ensure that surface water will not adversely affect neighboring properties, this will have to be submitted and receive endorsement from the Town before a building permit and/or development permit is issued;*

**2. Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit soumise par le ministère de l'Environnement qu'aucune étude d'impact sur l'environnement ne soit requis pour le projet. Toutefois, si une étude d'impact sur l'environnement est requise, une copie du certificat de détermination doit être fournie à la Commission de services régionaux Sud-Est avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement; / The prior to the issuance of a building and/or development permit, confirmation be submitted by the Minister of the Environment that no environmental impact study is required for the project. However, if an Environmental Impact Assessment is required, a copy of the Certificate of Determination must be provided to the Southeast Regional Service Commission prior to the issuance of a building and/or development permit;**

**3. Que l'aménagement reçoive l'approbation du chef des pompiers avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement; / That the development receives approval from the Fire chief prior to the issuance of a building and/or development permit;**

**4. Que le plan de lotissement figurant aux annexes et créant le lot 23-1 pour accommoder la proposition de l'addition de 4 unités soit enregistrée avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement; / That the subdivision plan shown in the schedules and creating lot 23-1 to accommodate the proposed 4 unit addition be registered prior to the issuance of a building and/or development permit;**

**5. Que l'aménagement soit en conformité générale avec le plan de localisation, les élévations et les dessins fournis. / That the development be in general conformity with the site plan, elevations and drawings provided.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES**

- a) 628643NB Inc. Red Oak Unit 5, Cove road, (NID/PID 00948547) Maple Hills – Recommendation to the minister for the location of a new street. / *Recommandation au ministre sur l'emplacement d'une nouvelle rue. (Dossier/File 21-1756) English / anglais*

Staff member Jeff Boudreau presented the request for a recommendation to the minister for the location of new public streets. He explained that there are no variances required. The subdivision plan in question creates an extension to an existing road as well as a new public street. The property in question is located on the northeast end. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, présente la demande pour une recommandation au ministre sur l'emplacement de nouvelles rues publiques. Il explique qu'aucune dérogation n'est requise. Le plan de lotissement en question crée un prolongement d'un chemin existant ainsi qu'une nouvelle rue publique. La propriété en question est située vers le nord-est.*

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing situation using an aerial view and the proposed subdivision plan. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that 11 new lots are being proposed. There is a watercourse running through the proposed development, which was subject to an environmental impact assessment. One of the conditions of the assessment requires that WAWA permits be obtained before development. This was the only feature identified by the Department of Environment and Local Government. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne et le plan de lotissement proposé. Il examine les politiques et les règlements applicables. Il explique que 11 nouveaux lots sont proposés. Il y a un cours d'eau qui traverse l'aménagement proposé, qui a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Une des conditions de l'étude exige que des permis MECTH soient obtenus avant d'entamer l'aménagement. Le cours d'eau était le seul élément identifié par le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.*

The Department of Environment and Local Government was consulted. The project was reviewed for an environmental impact assessment, and a certificate of determination was issued on January 16, 2023. The Department of Transportation has reviewed the application and has accepted the layout of the proposed streets. It was noted that the proposed street, Red Oak, will need to be changed as it already exists in another area of the subdivision. The developer has been contacted regarding this matter. / *Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux a été consulté. Le projet a été examiné dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement*

et un certificat de détermination a été délivré le 16 janvier 2023. Le ministère des Transports a étudié la demande et a accepté la configuration des rues proposées. Il est indiqué que la rue proposée, Red Oak, doit changer de noms, car ce nom existe déjà dans un autre endroit du lotissement. Le promoteur a été contacté concernant ce problème.

Staff agreed that the request is reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Jeff Boudreau, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked the members of the committee if they had any questions for staff. Acting chair Edgar LeBlanc questioned if it is the responsibility of the developer or minister to ensure the street names meet the requirements. Staff member Jeff Boudreau responded that it is the responsibility of the developer. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Edgar LeBlanc, président par intérim, s'interroge sur la responsabilisation (soit le promoteur ou le ministre) à assurer que les noms de rue répondent aux exigences. Jeff Boudreau, membre du personnel, répond qu'il est la responsabilité du promoteur.*

**It was moved by Committee member Linda Estabrooks and seconded by Committee member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee recommend to the minister the location of Roy Scenic Drive, Oak Farm street and the future street as shown on the Red Oak Unit 5 subdivision/ Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et il est appuyé par Stanley Dixon, membre du comité que le Comité de révision de la planification du Sud-Est recommande que le ministre des Transports et de l'Infrastructure approuve l'emplacement de l'avenue Roy Scenic, la rue Oak Farm, et la rue future comme montrés sur le plan de lotissement Red Oak Unit 5.**

**Subject to the following conditions: / soumis aux conditions suivantes :**

- 1. A satisfactory soils report be submitted to the development officer prior to final plan endorsement. / Un rapport d'évaluation des sols satisfaisant doit être soumis à l'agent de développement avant l'approbation finale du plan.**
- 2. The development officer shall not approve the final subdivision plan until all conditions as outlined by the Provincial Department of Transportation and Infrastructure, in a letter from Mr. Paul Lightfoot to Mr. Jeff Boudreau dated March 15, 2023 have been satisfied. / L'agent de développement devra s'abstenir d'approuver le plan final de la subdivision avant que toutes les conditions énumérées par le ministère provincial des Transports et de l'Infrastructure dans une lettre de M Paul Lightfoot à M Jeff Boudreau en date du 15 mars 2023 soient satisfaites.**
- 3. The developer shall comply with all conditions of the environmental impact assessment certificate of determination. / Le proposant doit se conformer avec toute condition du certificat de détermination de l'étude d'impact environnemental.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- b) RCL Financial Services Ltd. White Birch Estates Phase 13, (NID/PID05086699) – Recommendation to the minister for the location of a new street. / Recommandation au ministre sur l'emplacement d'une nouvelle rue. (Dossier/File 22-2233) English / anglais**

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant for a recommendation to the minister for the location of streets. He explained that the request is located in the former LSD of Moncton in the White Birch Estates. Although there is a council now in place due to municipal reform, new streets in former LSDs that are now part of municipalities are subject to the assent of the minister and not the council. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une recommandation au ministre pour l'emplacement de nouvelles rues. Il explique que la demande se situe dans l'ancien DSL de Moncton dans White Birch Estates. Même si un conseil est en place en raison de la réforme municipale, les nouvelles rues dans les anciens DSL qui font maintenant partie des municipalités sont sous réserve de l'approbation du ministre et non le conseil.*

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing situation using an aerial view and the proposed subdivision plan. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that the request is for the extension of

Petersfield Street, Smith Field Road, and Maefield Street, which is a new public street. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, montre la situation à l'aide de vue aérienne et le plan de lotissement proposé. Il examine les politiques et les règlements applicables. Il explique que la demande est pour le prolongement de la rue Petersfield, du chemin Smith Field et la nouvelle rue Maefield.*

Staff member Jeff Boudreau explained that there is a watercourse that cuts through the property. The project was reviewed for an environmental impact assessment by the Department of Environment and Local Government. A certificate of determination was issued on June 21, 2006. The Department of Environment and Local Government was recently contacted to make sure that they still approve the project. No concerns were raised. The Department of Transportation and Infrastructure was also consulted on the proposed development, and they have accepted the layout of the proposed streets. It was noted that there had been some changes to the alignment of the initial plan in 2006. It was also noted that there were lands for public purpose included in the original plan. This has since changed with amendments to the Act. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, explique qu'un cours d'eau traverse la propriété. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement par le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux. Un certificat de détermination a été délivré le 21 juin 2006. Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux a été récemment contacté afin d'assurer qu'il approuve toujours le projet. Aucune préoccupation n'a été soulevée. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a été également consulté dans le cadre de l'aménagement proposé, et il a accepté la configuration des rues proposées. Il est indiqué qu'il y avait quelques modifications à la configuration du plan initial en 2006. De plus, il est indiqué qu'il avait des terres de fins publics inclus dans le plan original. Cependant, ceci a changé depuis les modifications à la Loi.*

Staff agreed that the request is reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Jeff Boudreau, membre du personnel, lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if any members of the committee had any questions for staff. There were no questions. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande aux membres du comité s'ils ont des questions pour le personnel. Il n'avait aucune question.*

**It was moved by Committee member Stanley Dixon and seconded by Committee member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee recommends that the Minister of Transportation and Infrastructure; / Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, et il est appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est recommande que le ministre des Transports et de l'Infrastructure ;**

**- Assent to the location of Petersfield Street, Smithfield Road, and Maefield street as shown on the White Birch Estates Phase 13 / Consent à l'emplacement de la rue Petersfield, Smithfield et Maefield tel démontré sur le plan de lotissement White Birch Estates Phase 13**

**Subject to the following conditions: / soumises aux conditions suivantes :**

- 1. A satisfactory soils report be submitted to the development officer prior to final plan endorsement. / Un rapport d'évaluation des sols satisfaisant doit être soumis à l'agent de développement avant l'approbation finale du plan.**
- 2. The development officer shall not approve the final subdivision plan until all conditions as outlined by the Provincial Department of Transportation and Infrastructure, in a letter from Mr. Paul Lightfoot to Mr. Jeff Boudreau dated March 14, 2023 have been satisfied. / L'agent de développement devra s'abstenir d'approuver le plan final de lotissement avant que toutes les conditions énumérées par le ministère provincial des Transports et de l'Infrastructure dans une lettre de M Paul Lightfoot à M Jeff Boudreau en date du 14 mars 2023 soient satisfaites.**
- 3. The developer shall comply with all conditions of the environmental impact assessment certificate of determination. / Le proposant doit se conformer avec toute condition du certificat de détermination de l'étude d'impact environnemental**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Joel Leblanc and Andy Bourque on behalf of 740820 NB Inc. (PID/NID 70690599) Town of / Ville de Cap- Acadie – Rezoning to the RM Zone to allow two multi units of 8 units each / *Rezoning pour permettre deux bâtiments multifamiliale de 8 unités chacun* (File/Dossier # 23-0084) English / anglais

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant for a rezoning to the RM Zone to allow for two multi-units of 8 units each. The proposed development is located in the former centre of Grand Barachois. It was noted that there is a lot of vacant land in the area. The current zoning is Rural Residential. The rezoning will allow for higher-density development on the property. / *Phil Robichaud, membre du personnel, présente la demande du requérant pour un rezoning à la zone RM pour permettre deux bâtiments multifamiliaux de 8 unités chacun. L'aménagement proposé est situé dans l'ancien centre de Grand Barachois. Il est indiqué qu'il existe beaucoup de terrains vacants dans la région. Le zonage actuel est rural résidentiel. Le rezoning permettra des aménagements d'une densité plus élevée sur la propriété.*

Staff member Phil Robichaud demonstrated the existing situation using an aerial view and the proposed site plan. He noted that the property is currently subdivided, and two lots will be created. He explained that there will be two buildings with 8 units each. It will not be an apartment building; the development will be in the form of a row house. He noted that the height of the buildings will be one and a half storeys. / *Phil Robichaud, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne et le plan de site propose. Il indique que la propriété sera bientôt lotie, et de ce fait deux lots seront créés. Il explique qu'il aura deux bâtiments de 8 unités chacun. Les bâtiments ne seront pas des complexes d'appartements, mais plutôt dans la forme de maisons en rangée. La hauteur des bâtiments sera d'un étage et demi.*

Staff member Phil Robichaud showed the floorplan of a typical unit. He explained that on the first floor, there will be a living room, bathroom, and kitchen. In the basement, there will be three bedrooms and a bathroom. / *Phil Robichaud, membre du personnel, montre le plan d'étage d'un logement typique. Il explique qu'un salon, une salle de bain et une cuisine seront situés au premier étage. Trois chambres et une salle de bain seront au deuxième étage.*

Staff member Phil Robichaud noted that the proposed development is located 1.3 kilometres from the community node of Grand Barachois. In the area, there are various services such as a gas station, a convenience store, a school, a community centre, and a church. / *Phil Robichaud, membre du personnel, indique que l'aménagement proposé est situé à 1,3 kilomètre du nœud communautaire de Grand Barachois. Dans les environs, il existe de divers services comme une station-service, un dépanneur, une école, un centre communautaire et une église.*

The Department of Environment was consulted. A wetland delineation was completed in 2022. It was found that water had accumulated artificially near a pit to the north of the property in question. It was deemed that this was not a protected water body. It was proposed to fill the pond and to build on top of it. A WAWA permit was granted to undertake this work. There is a watercourse to the southwest of the property, however, this watercourse will not be touched as it is located over 30 meters from the proposed development. / *Le ministère de l'Environnement a été également consulté. Une délimitation de terre humide a été effectuée en 2022. Il a trouvé que de l'eau s'est accumulée d'une manière artificielle vers une carrière au nord de la propriété en question. Il a été jugé que cette masse d'eau n'était pas protégée. Il a été proposé de remplir l'étang et de construire par-dessus. Un permis MECTH a été délivré pour entreprendre ces travaux. Il y a un cours d'eau vers le sud-ouest de la propriété, cependant, ce cours d'eau ne sera pas touché, car il est situé à plus de 30 mètres de l'aménagement proposé.*

The Environmental Impact Assessment Department was consulted to determine the impact on the water supply. Initially, the applicant proposed to construct four buildings on the property in question, for a total of 32 units. It was concluded that the water consumption would surpass 50 m<sup>3</sup>/ per day, which would trigger an EIA. The applicant has noted that plans could include a revitalization of the pit on the property. / *Le service de l'Étude d'impact sur l'environnement a été consulté afin de déterminer l'impact sur l'approvisionnement en eau. D'abord, le requérant avait proposé de construire quatre bâtiments sur la propriété en question, pour un total de 32 unités. Il a été conclu que la consommation d'eau dépassera 50 m<sup>3</sup>/par jour, ce qui déclenchera un EIE. Le requérant a indiqué que les plans peuvent inclure une réadaptation de la carrière sur la propriété.*

Staff member Phil Robichaud explained the timeline for the rezoning. He noted that the public hearing will take place on May 8, 2023, and that public notices have already been sent out. / *Phil Robichaud, membre du personnel, explique*

*le calendrier du rezonage. Il indique que l'audience publique est prévue le 8 mai 2023. Des avis publics ont déjà été envoyés.*

The staff agreed that the request was reasonable. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Phil Robichaud, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Acting chair Edgar LeBlanc asked if the members of the committee had any questions for the staff. Acting chair Edgar LeBlanc noted that the pit had existed for approximately 80 to 100 years. He questioned if any available information or studies on the area would show if there were a potential problem with the potable water and sewer system being implemented. Staff member Phil Robichaud explained that he was not aware that the pit existed for that duration. He explained that lidar photos showed where the pit was excavated. The property in question is shown as untouched land. He noted that in this case, an EIA is required. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si des membres ont des questions pour le personnel. Edgar LeBlanc, président par intérim, indique que la carrière existe depuis environ 80 à 100 ans. Il s'interroge si de l'information ou des études existent sur la région qui montra un problème potentiel avec l'installation de l'eau potable ou du système d'égouts. Phil Robichaud, membre du personnel, explique qu'il n'est pas au courant que la carrière existe depuis ce temps. Il explique que les photos lidars montrent où la carrière a été creusée. La propriété en question est montrée comme terre vierge. Il indique que dans ce cas, une EIE est requise.*

Acting chair Edgar LeBlanc questioned if the staff should ask the Department of Environment if they are aware of the history of the pit and resource extraction in the area. He noted that the entire area could be affected in terms of seepage. Staff member Phil Robichaud noted the concerns of the committee and will bring them to the attention of the Department of Environment. / *Edgar LeBlanc, président par intérim, demande si le personnel doit demander au ministère de l'Environnement s'il est au courant de l'historique de la carrière et l'extraction des ressources dans la région. Il indique que la propriété en entier peut être impactée en matière de suintement. Phil Robichaud, membre du personnel, prend note des préoccupations du personnel et ils les porteront à l'attention du ministère de l'Environnement.*

**It was moved by Committee member Stanley Dixon and seconded by Committee member Valmont Goguen that the Southeast Planning Review Committee RECOMMENDS that the Council for the Town of Cap-Acadie accept By-Law 09-AJJJ, the purpose of which is to rezone a portion of the property bearing PID 70690599 to the Medium Density Zone to permit two multi unit dwelling of 8 units each. / Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, et il est appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que le comité de révision de la planification de la Sud-est RECOMMANDE au conseil de la Ville de Cap-Acadie d'accepter le l'arrêté 09-AJJJ dont l'objet est de rezoner une partie de la propriété portant le NID 70690599 à la zone de Résidentielle à moyenne densité pour permettre deux habitations de 8 unités chacune.**

a) **Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit soumise par le ministère de l'Environnement et de gouvernements locaux qu'aucune étude d'impact sur l'environnement ne soit requis pour le projet. Toutefois, si une étude d'impact sur l'environnement est requise, une copie du certificat de détermination doit être fournie à la Commission de services régionaux Sud-Est avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement; / That prior to the issuance of a building and/or development permit, a confirmation be submitted by the Department of Environment that no environmental impact study is required for the project. However, if an environmental impact study is required, a copy of the certificate of determination must be submitted to the Southeast Regional Service Commission prior to the issuance of a building and/or development permit;**

b) **Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit reçue du chef des pompiers local que l'accès est suffisant pour les services d'urgence; / That prior to the issuance of a building and / or development permit, confirmation is received from the local fire chief that access is sufficient for emergency services;**

c) **Que l'aménagement soit en conformité générale avec le plan de localisation, les élévations et les dessins dans l'annexe A. / That the development be in general conformity with the site plan, elevations and drawings in the schedule A.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES**

### **a) Election of chair / Élection du président**

Staff member Jeff Boudreau noted that there were three members of the committee who were absent from tonight's meeting. It was proposed to table ITEM 9a and ITEM 9b. A discussion ensued amongst committee members. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, indique que trois membres du comité sont absents de la réunion de ce soir. Il est proposé de suspendre le POINT 9a et le POINT 9 b. Une discussion a eu lieu entre les membres du comité.*

**It was moved by Linda Estabrooks and seconded by Stanley Dixon to POSTPONE ITEM 9a and ITEM 9b until the next meeting on May 24, 2023, as several members of the committee were absent. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et il est appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, de SUSPENDRE le POINT 9a et le POINT 9 b, et de le revisiter lors de la prochaine réunion le 24 mai 2023, car plusieurs membres du comité sont absents.**

**MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **b) Election of vice-chair / Élection du vice-président**

*Item postponed in motion under ITEM 9a. / Point suspendu dans le cadre de la motion du POINT 9a.*

### **c) Appeal board decisions / Décisions en matière d'appel**

Staff member Jeff Boudreau explained that this is the first time that appeal board decisions were included in the report packages of the members of the committee. He explained that discussion of appeal board decisions may be useful to the committee. Three interesting cases were selected for discussion tonight. He also noted that these cases are publicly available and can be found online. The cases are used as reference material. / *Jeff Boudreau, membre du personnel, explique que c'est la première fois que les décisions en matière d'appel sont incluses dans les dossiers de renseignements des membres du comité. Il explique qu'une discussion des décisions en matière d'appels peut s'avérer utile au comité. Trois cas intéressants ont été sélectionnés ce soir à des fins de discussion. Il indique aussi que ces cas sont disponibles et peuvent être trouvés en ligne. Les cas sont utilisés comme outils de référence.*

## **10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION**

Next monthly meeting will be held on May 24, 2023, at 7:00 pm. / *La prochaine réunion mensuelle aura lieu le 24 mai 2023 à 19 h.*

## **11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION**

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks to adjourn the meeting at 8 :43 pm / *Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, de lever la séance à 20 h 43.*

---

Edgar LeBlanc – acting chair / *président par intérim*